

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 70
Date de la convocation : 18 septembre 2025
Date de publication : 2 octobre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
MICHAUD Dominique	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	PAUVRET Emeric	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	DEJEAN Sylvie
RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	
BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

Conseillers absents ayant donné procuration

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FERNOUX-COUTENET Gérard	BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick
LEPETZ Joëlle	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
TRONCIN Dominique	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	LAGNIEN Jacques
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable (RPQS) de la Ville de Dole – Année 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CUINET

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement. Le Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis à la Ville de Dole pour être présenté à son conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport, ci-annexé, présente les caractéristiques techniques du service (commune concernée, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service ainsi que plusieurs indicateurs de performance.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 lors de sa réunion du 15 septembre 2025 et a validé le rapport présenté.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2024 pour le Service Public d'Eau Potable de la Ville de Dole,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPL du 15 septembre 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Ville de Dole pour l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés,
- **DE DÉCIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DE DÉCIDER** de renseigner et publier les indicateurs sur le SISPEA.

SCRUTIN	POUR : 70	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 25 septembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement

Jean-Pascal FICHERE.

